

Risoluz. N°

del giorno 8 *Fevrier* Bellinzona, il *2* 1855

CONFEDERAZIONE



SVIZZERA

IL CONSIGLIO DI STATO

DEL CANTONE DEL TICINO

Al Conseil Fédéral Suisse

Berne

Chers et Fidèles Confédérés!

Messieurs!

Il y aura deux ans d'ici à 8 jours que l'expulsion de nos ressortissants a été décrétée par les autorités lombardes, et mise à exécution.

Cette représaille qui étonna l'Europe civilisée fut qualifiée d'injustice par la Suisse officielle et ultra-officielle.

Nous sûmes des encouragements matériels et moraux; nous résistâmes, et la Suisse avec nous.

Lorsqu'on discuta les mesures à prendre l'on ne put s'accorder qu'à une attitude passive.

Si le temps fit cesser le blocus, la mesure de l'expulsion subsista toujours, et il n'y a pas de probabilité qu'elle soit retirée spontanément, à moins d'événements qu'on ne pourrait prévoir.



En attendant, nos Confédérés considèrent la chose tout bonnement comme terminée, et les autorités fédérales nous ont clairement donné à entendre qu'il ne nous est plus permis de compter sur leur secours.

Que reste-t-il à faire? Le Gouvernement du Tessin, qui, comme il était juste, a eu la plus grande part des peines et des soucis de la situation, serait disposé, en ce qui le concerne, à la supporter encore indifféremment; et, il le dit sans prétention, il n'hésiterait pas un seul instant, s'il ne s'agissait que de lui.

Mais il ne peut pas dire la même chose de ses administrés. Il ne peut les assujettir sans limite à une position aussi extraordinaire.

Encore si l'on voyait un terme plus ou moins rapproché, plus ou moins certain. Mais point de tout. Comme vous le dites d'une manière bien significative, l'Autriche demande justement autant qu'elle demandait au commencement du conflit, et l'on n'avancerait pas d'un pas.

Dans ces circonstances nous voudrions bien pouvoir faire autre chose, mais notre patriotisme même, aussi bien que notre raison, nous conseille de mettre un terme au conflit.

S'il faut un sacrifice, une somme modique en argent, par exemple 20 à 40 mille francs, une fois payés, seraient le moindre inconvénient.

Mais si la somme devait s'élever trop haut, ou s'il s'agissait d'une pension à vie, alors mieux vaudrait le retour des capucins dans les couvens encore existans.

Il est impossible que nous n'ajions égard à nos finances qui ne sont pas en état de supporter une charge considérable.

Voilà, Messieurs, Chers et Fidèles Confédérés, ce que nous avons à répondre à votre office d'avant hier, en même temps que nous vous recommandons avec nous à la Protection Divine.

Au nom du Conseil d'Etat

Le Président

N. Rusconi Quelli

Le Secrétaire d'Etat,

J. B. Poda

Genève, le 10 février 1855.

Monsieur le Ministre,
au sujet de la
conférence.

En attendant que
vous ayez pu
recevoir de
Monsieur le Ministre
de l'Instruction
publique.